

L'ANSM s'est prononcée sur la mise en œuvre de la substitution de plusieurs médicaments biologiques similaires.

Compte Test - 2025-01-12 21:35:25 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Le 20 décembre, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a rendu un avis favorable pour la substitution par les pharmaciens des médicaments biosimilaires des groupes téraparatide (Forsteo), étanercept (Enbrel) et adalimumab (Humira), avec une restriction pour ce dernier groupe concernant les volumes d'injection. Un avis positif a également été donné pour l'époétine (Eprex) et l'énoxaparine (Lovenox). Pour la follitropine alfa (Gonal-F), la substitution est possible sous certaines conditions : assurer la continuité du traitement, s'assurer que le patient dispose du stylo adapté, et accompagner le patient dans l'apprentissage du nouvel appareil et du protocole de stimulation ovarienne. L'ANSM exclut pour l'instant la substitution des insulines asparte (NovoRapid), glargine (Lantus 100 unités/ml) et lispro (Humalog), en raison des risques d'effets indésirables graves et des difficultés à équilibrer la glycémie chez certains patients vulnérables. La substitution de ces médicaments biosimilaires par les pharmaciens ne sera effective qu'après la publication d'un arrêté ministériel. Ces nouveaux médicaments pourraient rejoindre d'autres biosimilaires déjà substituables en officine, comme le filgrastim (Neupogen) et le pegfilgrastim (Neulasta).